



Dossier de presse

**Signature officielle
du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022
du territoire Ardenne Rives de Meuse**



Mardi 14 janvier 2020 à 16 H 30

**Siège de la Communauté de Communes
29 rue Méhul – 08600 GIVET**

En présence de :

- **M. Bernard DEKENS**, Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse ;
- **Mme Brigitte ANCIAUX**, Vice-Présidente de la Communauté en charge de la formation et de la vie sociale ;
- **M. Freddy SÉGART**, Président de la CAF des Ardennes ;
- **M. Guillaume MOREL**, Directeur de la CAF des Ardennes ;
- **M. Claude WALLENDORFF**, Maire de la Ville de GIVET ;
- **M. Mario IGLESIAS**, Maire de la Ville de FUMAY ;
- **M. Daniel DURBECQ**, Maire de la Ville de REVIN ;
- **M. Fabien PRIGNON**, Président du SIVOS « Terre Querelle » ;
- **Mme Stéphanie D'ANGELO**, Responsable Unité Partenaires, CAF des Ardennes ;
- **Mme Isabelle ROULANT**, Conseiller Territorial en Action Sociale, CAF des Ardennes ;
- **M. Ludvic BETTINESCHI**, Directeur Général Adjoint, Ardenne Rives de Meuse ;
- **M. Gilles LEFEBVRE**, Responsable du Service Petite Enfance, Ardenne Rives de Meuse ;

1- Présentation du dispositif Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectif et de co-financement passé entre une Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Ce contrat s'appuie sur des diagnostics partagés avec les collectivités locales et les associations, articulés avec les autres dispositifs locaux.

Deux objectifs principaux sous-tendent le dispositif enfance et jeunesse :

- **Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :**
 - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis,
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - un encadrement de qualité par des adultes professionnels ou bénévoles accompagnant l'enfant et le jeune dans ses projets,
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins,
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes,
 - une contribution à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation pour les plus grands.

- **Accompagner les collectivités territoriales dans la définition de leur politique éducative.**

Le contrat est signé pour une durée de quatre ans, renouvelable par reconduction expresse.

Financement :

La CAF verse une Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) qui finance essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées/enfants, poste équivalent temps plein, etc...

Le taux de cofinancement est de 55% du reste à charge plafonné.

La PSEJ est calculée uniquement sur la base des dépenses nouvelles nettes de la collectivité sur l'année concernée, celles-ci résultant d'un prix de revient plafonné, selon le mode d'accueil, duquel sont déduites les participations des familles, des prestations de services et des subventions diverses. Elle est attribuée globalement et annuellement.

Actions et publics concernés :

Le Contrat Enfance Jeunesse n'intervient pas sur le temps scolaire.

Il donne la priorité à la fonction d'accueil.

Les financements consentis par la CAF, correspondant aux actions spécifiques à cette fonction, doivent représenter au minimum 85 % du montant de la prestation. Un maximum de 15 % peut être affecté à la fonction de pilotage.

La fonction d'accueil concerne exclusivement :

Champ « Volet Enfance »	Champ « Volet Jeunesse »
Accueil collectif, familial et parental 0-4 ans	Accueil de loisirs
Accueil collectif, familial et parental 4-6 ans	Accueil de jeunes
Micro-crèche 0-4 ans	Accueil (garderie) périscolaire
Micro-crèche 4-6 ans	Séjours vacances été
Relais Assistants Maternels	Séjours petites vacances
Lieu Accueil Enfants-parents	Camps adolescents
Ludothèque	

La fonction pilotage concerne uniquement les charges relatives :

Champs « Volet Enfance » et « Volet jeunesse »
Poste de coordinateur
Formations, BAFA/BAFD
Diagnostic initial
Ingénierie

2- Mise en œuvre du CEJ du territoire Ardenne Rives de Meuse

Il ne peut exister qu'un seul CEJ sur un territoire. Celui-ci peut être signé par une ou plusieurs communes, ou/et par une ou plusieurs entités intercommunales spécifiques (EPCI, SIVU, SIVOM, ...)

À ce titre, le CEJ du territoire comprend 6 signataires qui restent indépendants concernant le montage des dossiers et la partie financement, avec l'élaboration d'une convention unique pour toutes les parties, complétée des annexes propres à chacun des signataires :

- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse
- La commune de FUMAY
- La commune de GIVET
- La commune de REVIN
- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire « Terre Querelle »

3- La CAF, un partenaire incontournable

Dans le cadre de leur action sociale, les CAF financent des équipements et services pour faciliter la vie quotidienne des familles.

Un soutien financier

Pour les 4 années du précédent contrat, la CAF a versé 2 035 000,00 € aux différents partenaires du CEJ du territoire Ardenne rives de Meuse.

Pour le CEJ 2019-2022, 24 actions sont inscrites avec un financement à hauteur de 2 056 000 €, dont :

- Pour la Communauté de Communes : 4 multi-accueil, 1 Relais Assistants Maternels et 1 poste de coordination enfance,
- Pour la Ville de FUMAY : 2 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (Ville et Centre Social), un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et une ludothèque (gérés par le Centre Social),
- Pour la Ville de GIVET : 2 ALSH (Ville et Centre Social), une ludothèque (gérée par la Ville), un accueil jeunes (géré par le Centre Social), des formations BAFA,

- Pour la Ville de REVIN : 1 halte-garderie, 3 ALSH (Ville, Centre Social et l'association l'AREL), une ludothèque (gérée par le Centre Social), des formations BAFA et un poste de coordination.
- Pour le SIVOS « Terre Querelle » : 1 ALSH géré par le Centre Social à Aubrives.

Un soutien technique et méthodologique

Ce soutien ne se limite pas uniquement à la partie financière. C'est, également, un partenaire essentiel dans la réflexion et le suivi de l'élaboration des projets. Elle propose une expertise des territoires et un regard professionnel sur le développement social local. Elle met à disposition une équipe de professionnels pour accompagner et soutenir les porteurs de projets. Elle fournit des données socio-démographiques communales permettant de mieux cerner les besoins d'équipements sociaux.

4- Bilan des projets de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

L'objectif principal des précédents CEJ de la Communauté reposait sur la création d'établissements d'accueil de jeunes enfants, afin d'améliorer le service rendu aux familles, en matière d'accueil de la petite enfance.

Au terme du CEJ 2015-2018, le territoire dispose d'un véritable dispositif petite enfance de proximité, qui se révèle un outil d'attractivité de territoire. En effet, bien que sa vocation première fût de répondre aux besoins et aux attentes des familles, il génère, également, des emplois de proximité, non délocalisables.

Réparti comme prévu dans les 4 Sites Multi Accueil (SMA) implantés à GIVET, à VIREUX-WALLERAND, à FUMAY et à REVIN, ainsi que le Relais Assistantes Maternelles composé de deux antennes à REVIN et à VIREUX-WALLERAND, le service petite enfance totalise 52 agents permanents et fait appel à une vingtaine d'agents de remplacement.

La signature du CEJ a permis, non seulement, de bénéficier de subventions indispensables au développement du fonctionnement des structures pour offrir une offre de garde répondant aux besoins des familles, mais aussi de mailler l'ensemble des actions nouvelles sur un territoire intercommunal peu couvert auparavant.

Au lendemain de cet ambitieux schéma de développement, les objectifs fixés par la Communauté ont été atteints grâce à l'engagement d'une politique petite enfance menée depuis 2008 et à l'action partenariale de la CAF.

5- Les objectifs du CEJ 2019-2022 de la Communauté de Communes

Contribuant tout autant à la revitalisation démographique dans un territoire fragile et à la promotion de la qualité du cadre de vie, le dispositif, ainsi déployé, a vocation à :

- répondre aux besoins parentaux et aux enfants dans la vie professionnelle et la vie familiale,
- atténuer les inégalités de l'offre de garde, en harmonisant le service d'accueil collectif reposant sur le principe d'égalité (application de la PSU, accès à tous les enfants sans condition de la situation familiale),
- répondre aux besoins d'identification et de reconnaissance des assistantes maternelles fragilisées par la situation et l'arrivée des nouvelles places d'accueil collectif.

Pour pérenniser et améliorer le service, les objectifs futurs se définissent vers des actions :

- d'optimisation des structures d'accueil et du RAM,
- de valorisation du métier des assistantes maternelles,
- de soutien éducatif en direction des familles et de soutien technique aux parents dans leur fonction employeur,
- de renforcement dans les pratiques professionnelles du personnel petite enfance et des assistantes maternelles.

Dans un constat de situation locale fragile, en comparaison des indicateurs du territoire, et plus particulièrement dans les cantons de FUMAY et de REVIN, une vigilance reste de mise, sur l'optimisation des structures et l'intérêt de leurs fonctions dans un climat social particulièrement défavorisé.